

CONDITIONS GENERALES

Accessibilité séjour :

Bonne autonomie

Bons marcheurs (plus de 5 kms)

Comportement sociable, dynamique, ne laissant pas apparaître de problème particulier

Sorties seules autorisées possibles

Autonomie relative

Petits marcheurs (moins de 5 kms), fatigable

Nécessité d'intervenir dans différents domaines, stimulation dans les actes de vie courante. Compréhension générale mais langage pauvre.

Il relève de votre responsabilité d'apprécier la capacité de vos résidents à participer à nos séjours.

Réservation :

La réservation s'effectue en deux temps :

- un dossier de pré-inscription à remplir

- une convention de mise à disposition à signer – pour l'hébergement simple

Nous considérons que la réservation est ferme et définitive à la réception de la convention signée.

Le versement d'un acompte de 30% vous sera demandé.

Interruption de séjour :

Nous nous réservons la possibilité de mettre un terme au séjour en cas de mauvaise information sur la personne accueillie ou si le comportement de celle-ci va à l'encontre du règlement.

Dans tous les cas, l'intégralité des frais de rapatriement est à la charge du participant ou de l'établissement l'ayant inscrit, et aucun remboursement de frais de séjour n'est prévu.

Santé :

Médicaments

Le vacancier viendra muni de son traitement médicamenteux préalablement préparé dans des piluliers et en nombre suffisant pour la durée du séjour sans oublier de prévoir le traitement des 2 jours de voyage. La dernière ordonnance devra être jointe, avec la mention acte de la vie courante.

L'aide à la distribution des médicaments est assurée par le personnel d'encadrement sur la base des ordonnances fournies.

Soins infirmiers programmés

Si le vacancier nécessite des soins infirmiers réguliers ou ponctuels, merci de nous en informer un mois à l'avance. En nous fournissant une ordonnance originale relative à ces interventions afin que nous puissions prendre les dispositions nécessaires soit auprès de l'infirmière de l'établissement soit auprès du professionnel concerné.

Soins en cours de séjour

Si l'état de santé du vacancier le nécessite, nous pouvons demander une intervention médicale, ceci après en avoir informé le tuteur ou responsable légal du vacancier (dans la mesure du possible et du caractère d'urgence).

En cas d'avance éventuelle de frais médicaux, le remboursement sera demandé sur pièces justificatives.

Argent de poche :

Il sera remis en début de séjour au responsable afin d'éviter tout risque de perte ou de vols. Merci de nous indiquer la capacité ou non du participant à gérer seul son argent. Ceux pour lesquels nous en avons la consigne peuvent être aidés (un détail des dépenses sera fourni). Pour les participants gérant seuls leur argent de poche, aucun justificatif de dépenses ne sera fourni et notre responsabilité ne saurait être engagée.

Linge :

Il doit être obligatoirement marqué et répertorié sur la fiche trousseau téléchargeable sur notre site internet. Un contrôle sera effectué en début et fin de séjour afin de minimiser les pertes. Malgré toutes ces précautions, il nous est impossible de garantir que chacun reparte avec la totalité de son linge, nous nous dégageons donc de toute responsabilité.

Documents administratifs et médicaux :

Le participant devra venir muni de :

- carte d'identité en cours de validité
- carte vitale
- autorisation d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale (famille ou tuteur légal) document téléchargeable sur le site Internet (cf. fiche médicale)
- carte d'invalidité (ou photocopie)
- enveloppes timbrées avec adresses pour l'envoi de courriers ou de cartes postales.
- fiche trousseau (téléchargeable sur le site Internet)

Visites :

Nous proposons la possibilité de partager un repas avec les vacanciers. Nous proposons également un hébergement en studios pour l'accueil des familles. Pour le règlement et plus d'information, merci de prendre contact avec l'établissement.

Une décharge devra être signée pour toute sortie du centre de vacances.

Transport :

L'accueil se fait directement sur le lieu de séjour. Nous avons la possibilité d'organiser un convoi à partir de la gare SNCF de Clermont Ferrand (50 euros en supplément).

Une étude de faisabilité est possible à partir de 5 résidents du même établissement, participants au même séjour et aux mêmes dates